Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260923-26_137-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE**

**Séance du 23 septembre 2026**

**Délibération n° 26-137**

**Date de la convocation : le 17 septembre 2026**
**Nombre de membres en exercice : 33**
**Nombre de présents : 27**
**Nombre de votants : 31**
**Ayant donné procuration : 4**
**Absents excusés : 6**
**Absents : 0**

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Brice RAVIER, Maire d'Amboise.*

**Étaient présents** : M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Karine ROUMANEIX, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Régine FAVIA, Mme Evelyne LATAPY, M. Lionel LEVHA, M. Sylvain GREVEDON, Mme Sylvie GÉRARD, Mme Isabelle GAUDRON, M. Ahmet BOZDAG, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Alexis BOSSARD, Mme Natacha DESSON, M. Luc FAVIA, Mme Mouna ESSAOUARI, M. Philippe LAVILLE, Mme Astrid CAILLE, M. Maxime MAINTIER, Mme Sophie PARISIS, M. Joffrey POINTLANE.

**Étaient excusés** : M. Yves AGUITON donne pouvoir à M. Brice RAVIER, M. Thomas SORET donne pouvoir à Mme Evelyne LAUNAY, Mme Marie-France MORCHOISNE donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, M. Joël ASSI-ALLET donne pouvoir à M. Maxime MAINTIER, M. Jean-François BOURDIN, Mme Rachel MALNOURY.

**Secrétaire de Séance** : Mme Chantal ALEXANDRE.

*****

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE**
**Approbation du contrat avec CITEO pour la collecte des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu l'avis de la commission ressources du 09 septembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260923-26_137-DE

Vu la loi AGEC, (loi Anti-gaspillage pour une Économie Circulaire du 10 février 2020) qui impose aux communes l'installation de dispositifs de pré-collecte de tri pour permettre aux usagers de trier leurs déchets sur l'espace public, depuis le 1er janvier 2025 ;

Vu la réglementation relative à la responsabilité élargie des producteurs applicable à la filière des emballages ménagers ;

Vu le cahier des charges et les modalités d'accompagnement proposés par CITEO dans le cadre du dispositif « Hors Foyer » ;

Vu la candidature de la commune d'Amboise à l'Appel à projets Citeo/Adelphe « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » ;

Vu le projet de contrat de partenariat et de financement proposé par CITEO, annexé à la présente délibération ;

Considérant que la Ville d'Amboise souhaite renforcer le tri des déchets issus de la consommation hors foyer sur son territoire et développer une offre de collecte adaptée ;

Considérant que CITEO accompagne les collectivités dans le déploiement d'équipements permettant la collecte séparée des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer ;

Considérant que le projet porté par la Ville d'Amboise prévoit notamment le déploiement des équipements suivants :

- 160 corbeilles de tri biflux de 2 X 60 litres ;
- 5 abris-bacs ;

Considérant que ces équipements ont vocation à être installés progressivement dans différents espaces publics de la commune, en fonction des besoins identifiés, des contraintes techniques, patrimoniales et urbaines ;
Considérant que la mise en œuvre de ce projet bénéficie du soutien financier de CITEO dans le cadre de son dispositif « Hors Foyer », selon les modalités définies dans la convention annexée à la présente délibération ;

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 98 910.80 € HT, soit 118 692.96 € TTC, et que le soutien financier prévisionnel de CITEO s'élève à 70 500 € ;

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget communal ;

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le projet de déploiement du tri des déchets issus de la consommation hors foyer sur le territoire de la Ville d'Amboise, comprenant notamment l'installation de :
  - 160 corbeilles de tri biflux de 2 fois 60 litres ;
  - 5 abris-bacs ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260923-26_137-DE

- D'approuver le contrat proposé par CITEO relatif à l'accompagnement de la Ville d'Amboise pour le déploiement de la collecte des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer, annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit contrat avec CITEO ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à son exécution.

Les modèles de contrats sont annexés au présent cahier de rapport.
Les plans sont également annexés au présent cahier de rapport.

**POUR : 31** (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Karine ROUMANEIX, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Régine FAVIA, Mme Evelyne LATAPY, M. Lionel LEVHA, M. Sylvain GREVEDON, M. Yves AGUITON, Mme Sylvie GÉRARD, Mme Isabelle GAUDRON, M. Ahmet BOZDAG, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Alexis BOSSARD, M. Thomas SORET, Mme Marie-France MORCHOISNE, Mme Natacha DESSON, M. Luc FAVIA, Mme Mouna ESSAOUARI, M. Philippe LAVILLE, Mme Astrid CAILLE, M. Maxime MAINTIER, Mme Sophie PARISIS, M. Joël ASSI-ALLET, M. Joffrey POINTLANE)
**CONTRE : 0**
**ABSTENTION : 0**

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Chantal ALEXANDRE
Date de signature : 07/10/2026
Qualité : Amboise - 5ème Adjoint

Maire d'Amboise
**Brice RAVIER**

Signé électroniquement par : Brice RAVIER
Date de signature : 07/10/2026
Qualité : Amboise - Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (238 rue de la Bretonnerie- 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr